



Facture d'eau très élevée après résiliation

Par **camillelinia**, le **26/09/2013** à **12:16**

Bonjour,

J'ai résilié mon abonnement en eau suite à mon déménagement et ma facture d'élève à 400 euros.

Je payais environ 30 euros par mois d'estimation.

Ils me disent que mon compteur n'a pas été relevé depuis 2009, ces 400 euros correspondent donc à la différence avec l'estimation depuis 2009.

Je n'ai pas souvenir d'avoir reçu des courriers de leur part, ils disent s'être présentés chez nous mais nous n'étions pas (on travaille à domicile donc on est tout le temps là).

N'ont ils pas d'obligation de relever les compteurs régulièrement?

Quel recours ai-je?

Merci de vos réponses

Par **janus2fr**, le **26/09/2013** à **13:01**

Bonjour,

Les compteurs doivent être relevés au moins une fois par an. Mais si, effectivement, vous n'étiez jamais présent au passage du technicien, les relevés n'ont pas pu être faits. Dans ce cas, vous avez normalement la possibilité de communiquer vous-même vos relevés pour éviter qu'une sous estimation de votre consommation entraîne une régularisation trop importante comme c'est le cas maintenant.